

**Conseil communal du jeudi 7 avril 2016.**

**Séance publique - Point 8– Marché de travaux – Réfection de voirie – Basse chenestre – Saint-André.**

**Intervention Cloes - Groupe Renouveau**

S'agissant de la réfection d'une rue, tout qui examine le dossier à propos duquel il doit prendre une décision, que ce soit un Conseiller communal ou un Entrepreneur pour faire son offre, se pose en premier lieu la question qui est : où cela se situe – t-il ?

La réponse à cette question est assez facile puisque :

La proposition de décision que nous fait notre Collège communal indique à ce sujet :  
*OBJET : MARCHE DE TRAVAUX ' REFECTION DE LA RUE BASSE CHENESTRE A SAINT-ANDRE*

La même proposition de décision que nous fait notre Collège communal indique aussi :

*Le Conseil DECIDE d'exécuter les travaux de réfection de la rue Basse Chenestre à SAINTANDRE au montant estimatif de 110.974,18.-€ TVAC*

Le CAHIER SPECIAL DES CHARGES n<sup>o</sup> 20160003/1 - Dossier n<sup>o</sup> 624/13 , en page de garde, indique quant à lui : *Réfection de la Rue Basse Chenestre.*

Sur base de cela il est à l'heure actuelle tout à fait naturel de prendre son GPS pour savoir où est située la rue Basse chenestre.  
Et là, on s'aperçoit que le GPS ne trouve pas !

Une recherche effectuée dans la liste officielle des rues de la Commune ne donne pas plus de résultat.

**En conclusion, la rue Basse chenestre n'existe pas.**

Nous pensons donc qu'affecter 111.000 € à la réfection d'une rue qui n'existe pas, c'est un peu fort de café.

Je demande, conformément à notre Règlement d'Ordre Intérieur, que mon intervention figure dans le procès-verbal et qu'il soit voté sur cette demande.